

Les actualités du Parc



Consommez bon et utile, consommez local et de saison grâce aux buffets fermiers des agriculteurs du Parc

Le Parc des Alpilles mène depuis mars 2019 un projet LEADER intitulé « Valorisation de l'agriculture des Alpilles par des buffets fermiers des produits de saison ».

L'objectif est de structurer un réseau de producteurs afin de promouvoir l'approvisionnement en produits du terroir, de saison et diversifiés à travers le développement de circuits courts de proximité*.

La volonté du Parc est de mieux faire connaître le métier d'agriculteur et de sensibiliser les consommateurs et acteurs sur la qualité des produits et les rôles de cette activité majeure, tant d'un point de vue économique, que paysager, social et environnemental. Pour animer le projet, Yumi Biagini a rejoint l'équipe du Parc et travaille actuellement sur l'état des lieux de l'offre et des potentialités de mise en circuit en collaboration avec les communes du territoire, les associations et organismes à vocation agricole. Agriculteurs ou institutions, si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à la contacter : circuits-courts@parc-alpilles.fr Les premiers buffets fermiers devraient être organisés courant 2019.

A noter : Le Parc des Alpilles est un fidèle partenaire du Salon des agricultures de Provence, et tiendra un stand, accompagné de nombreux producteurs du territoire, les 7, 8 et 9 juin prochains à Salon-de-Provence. Plus d'infos sur www.salondesagriculturesdeprovence.com

*Les circuits courts concernent le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (zéro ou un), tandis que les circuits de proximité concernent la distance géographique entre le producteur et le consommateur.

Développement durable de l'énergie photovoltaïque

Notre territoire fait l'objet de nombreuses sollicitations pour la création d'installations photovoltaïques : en toitures, sur serres ou en plein champ. A ce titre, le Parc doit rendre un avis sur les projets à la demande des services de l'Etat ou des communes. Parmi nos objectifs, le développement de sources d'énergies renouvelables occupe une place importante pour contribuer à la transition énergétique et écologique, tout en préservant la nature et les paysages des Alpilles. Le Parc travaille actuellement à l'identification de potentiel solaire en zone urbaine sur les 16 communes du territoire pour déterminer les superficies faiblement contraintes où les installations pourront se faire dans une démarche facilitée, avec un faible impact environnemental. Infos : l.filipozzi@parc-alpilles.fr



Les Parcs de la région SUD agissent pour la préservation du Vautour percnoptère

Le Parc des Alpilles participe, avec le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité, à un projet pour la conservation du Vautour percnoptère avec le Luberon, les Baronnies provençales, le Verdon et le projet de Parc du Mont-Ventoux. Ce rapace est l'un des oiseaux les plus menacés de France et d'Europe.

Les Parcs naturels régionaux qui recensent 8 couples sur les 20 présents dans la région, ont pour ambition de maintenir et de restaurer les effectifs reproducteurs. Chaque Parc a pour objectif d'étendre et de pérenniser les actions de gestion en sa faveur en partenariat avec les associations naturalistes régionales et locales.

Les principales actions :

- pérenniser le suivi de la nidification et rechercher de nouveaux couples ;
- augmenter le nombre de placettes de soutien alimentaire ;
- sensibiliser les publics autour de cette espèce.

Ce projet lancé début 2019 pour deux ans permettra d'initier une dynamique de coopération à long terme entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs partenaires, pour la conservation de cette espèce migratrice.

Contact : natura2000@parc-alpilles.fr

Les brèves

La Maison du Parc des Alpilles de nouveau récompensée

La Maison du Parc vient de remporter 2 nouveaux prix décernés par France Bois Régions et France Bois Forêt :
- 1^{er} prix national de la construction bois catégorie Réhabiliter un équipement (remise du prix à Paris le 28 juin)
- 1^{er} prix régional de la construction bois catégorie Travailler, accueillir (remise du prix à Nice le 13 juin).

Une belle reconnaissance pour cette construction exemplaire déjà classée OR par Bâtiments Durables Méditerranéens.

Les Marais des Baux reconnus par l'UNESCO

Les Marais des Baux au sud du Parc des Alpilles viennent d'intégrer la Réserve de Biosphère de Camargue (Programme MAB, l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO) entrant ainsi dans le cercle très fermé des espaces naturels protégés de renommée mondiale.

Le Parc vous aide à bien vous signaler

Les services de l'Etat et du Département procèdent actuellement à la mise en conformité des dispositifs de signalétique dans le Parc. Pour accompagner les communes et les entreprises, le site www.sesignalerdanslesalpilles.com donne toutes les recommandations sur les procédures et les bonnes pratiques à respecter en matière d'enseigne et de publicité.

Infos : ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr



Le Life des Alpilles



Le séminaire de restitution et de clôture du LIFE

Plus de 40 actions ont été menées dans le Parc des Alpilles depuis 2013 grâce au programme Européen LIFE. Ces actions, de nature très diverse (études, formations, travaux, outils de sensibilisation) convergent vers un seul objectif : promouvoir des activités humaines favorables au maintien des paysages et à la richesse écologique des Alpilles, en particulier du patrimoine avifaunistique. Le programme européen LIFE des Alpilles touche à sa fin et c'est le moment d'en faire le bilan. Enseignements qui sont autant de perspectives dans le cadre de la révision de la Charte du Parc actuellement en cours. Pour ce faire, le Parc naturel régional des Alpilles a organisé une grande journée de séminaire pour présenter les résultats des actions menées en présence de plus de 140 acteurs et partenaires du projet.

La valorisation des enseignements du LIFE des Alpilles

Afin de poursuivre les actions du LIFE et d'apporter des informations concrètes aux acteurs locaux, le Parc des Alpilles a réalisé une collection de documents présentant la synthèse des résultats obtenus. Disponibles gratuitement à la Maison du Parc des Alpilles et en téléchargement sur www.parc-alpilles.fr

- **Layman's Report** : accessible au plus grand nombre, cette brochure présente une synthèse globale du programme LIFE des Alpilles. De nombreuses photos permettent d'illustrer clairement les actions du projet.
- **Livret écopastoral** : ce livret pose le contexte du pastoralisme dans les Alpilles et permet de connaître les actions menées grâce au LIFE pour redynamiser cette activité en lien direct avec l'évolution des paysages et la conservation d'une mosaïque de milieux.
- **Guide des pratiques agricoles** : le LIFE a permis la promotion de pratiques agricoles permettant d'améliorer la biodiversité au sein des agrosystèmes. Les agriculteurs ayant participé au LIFE témoignent de leurs expériences.
- **Regards croisés** : dans les Alpilles, chacun à sa vision toute singulière sur la nature et la faune. Ce document est un carnet illustré qui présente la richesse paysagère et ornithologique des Alpilles au travers des témoignages de ceux qui observent les oiseaux et vivent la nature au quotidien. Contact : accueil.parc.alpilles@gmail.com



L'après LIFE ? Le travail continue

Le Parc des Alpilles n'a pas attendu la fin du projet européen pour trouver les moyens de pérenniser les bénéfices des actions initiées dans le programme. Un plan de conservation après LIFE identifie les objectifs prioritaires à atteindre :

- Assurer à long terme l'entretien des milieux ouverts ;
- Poursuivre la mise en place des pratiques agricoles alternatives et la préservation des haies ;
- Renforcer les populations du Lapin de garenne et de la Perdrix rouge ;
- Poursuivre le suivi des espèces d'oiseaux afin de connaître l'évolution des populations ;
- Assurer une bonne diffusion des acquis du projet ainsi que la sensibilisation aux enjeux de biodiversité.

Le Parc s'investit d'ores et déjà dans la poursuite des actions par le biais de différents programmes mis en œuvre dès 2018 grâce notamment au LEADER et au FEADER (Développement des pratiques agroécologiques, Stratégie forestière de territoire, etc.) ainsi que par le travail mené par la commission pastorale pour le maintien du maillage de haies. Par ailleurs, les enseignements du LIFE sont largement pris en compte dans la rédaction de la future Charte du Parc pour la période 2022-2037.

en bref

L'application mobile balade nature « Les oiseaux des Alpilles » est maintenant disponible en version web sur <http://alpilles.sonsdessens.fr/> et toujours en téléchargement gratuit sur Google Play et App Store.



Suivez l'actualité du Parc naturel régional des Alpilles sur notre page Facebook @pnralpilles

La Lettre d'information du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence - Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la Rédaction : Eric BLOT, Directeur Rédaction - Parc naturel régional des Alpilles - Conception et Impression : DELAVEGA Création, Aubagne - Tirage 28 000 exemplaires sur papier certifié PEFC. Crédits photos : Parc naturel régional des Alpilles sauf mention. Dépôt légal en cours - ISSN en cours.



La Lettre du Parc naturel régional des Alpilles

Numéro 6 - Premier semestre 2019

Édito du Président



Le Parc naturel régional des Alpilles connaît cette année une forte activité puisque conjointement à l'ensemble des missions en cours, nous sommes entrés de plain-pied dans la phase concrète de révision de notre Charte. Les élus et nos partenaires se mobilisent fortement pour la pérennisation du Parc et les premières ébauches du futur projet de territoire pour la période 2022-2037 se dessinent au fil des réunions de travail et des rencontres que nous organisons.

Depuis le mois de janvier, près de 15 réunions rassemblant pas moins de 150 personnes, acteurs du territoire, élus, experts, administrations locales, etc., se sont déroulées pour définir les grands enjeux de demain dans les Alpilles. En parallèle, un programme des sorties contributives permet à tout un chacun de s'exprimer sur diverses thématiques telles que la gestion de l'eau, des déchets, les paysages ou encore l'agriculture. Enfin, « Les Assises du Parc » le 13 décembre prochain à Maussane-les-Alpilles, seront l'occasion de venir découvrir et discuter du projet d'avenir que les élus des Alpilles vous proposent pour « un territoire rural dynamique qui accompagne ses transitions (énergétique, écologique, sociale, économique, etc.) ».

2019 c'est aussi le temps du bilan du LIFE des Alpilles, qui a permis d'investir près de 2,4 millions d'€ sur le territoire pour la promotion d'activités humaines respectueuses de l'environnement et en particulier des oiseaux emblématiques de notre région. En 5 ans, ce programme européen a constitué une formidable opportunité pour nouer des liens avec de nombreux acteurs et engager des actions concrètes qui seront poursuivies après la clôture du projet.

Je vous invite à découvrir dans ce numéro spécial « Révision de la Charte du Parc » les grands défis qui attendent les Alpilles et les premières pistes d'actions que nous avons définies. Les élus de votre commune, délégués au Parc, sont à votre disposition si vous souhaitez participer activement à la construction de la nouvelle Charte. Vous avez également la possibilité de répondre à notre consultation citoyenne sur le thème « Quelles Alpilles pour demain ? » à retrouver sur notre site www.parc-alpilles.fr Très bonne lecture !

Jean Mangion
Maire de Saint-Étienne du Grès
Président du Parc naturel régional des Alpilles

Où en est la révision de la Charte ?

- 2007** Création du Parc naturel régional des Alpilles
- 2018** Lancement de la procédure de révision de la Charte
- 2019-2020** Consultation et rédaction de l'avant-projet de Charte
- 2021** Validation du projet définitif de la nouvelle Charte
- 2022** Nouvelle labélisation du Parc naturel régional des Alpilles pour 15 ans (2022-2037)



A la une

La Charte du Parc, l'affaire de tous !

CONSULTATION EN LIGNE

Contribuez aux réflexions menées par le Parc des Alpilles en répondant à la consultation citoyenne sur le thème « Quelles Alpilles pour demain ? » à retrouver sur notre site www.parc-alpilles.fr, rubrique « Révision de la Charte 2022-2037 ».

LES SORTIES SPECIALES CHARTE

Retrouver le programme des sorties du Parc des Alpilles dans notre agenda « Les Rendez-vous du Parc des Alpilles » à la Maison du Parc, dans les mairies et les offices de tourisme ainsi que sur www.parc-alpilles.fr et sur notre page facebook @pnralpilles

LES ASSISES DU PARC

Le vendredi 13 décembre 2019, le Parc des Alpilles organise « Les Assises du Parc » à l'Agora de Maussane-les-Alpilles. Cet événement grand public sera l'occasion de présenter l'avant-projet de territoire pour 2022-2037, fruit des travaux réalisés tout au long de cette année de consultation.



Ne pas jeter sur la voie publique.



Une autre vie s'invente ici



LES GRANDS ENJEUX DES ALPILLES DE DEMAIN

LANCÉE DÈS 2018, LA DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES EST UN PROCESSUS LONG ET PARFOIS TECHNIQUE QUI DOIT AMENER L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU TERRITOIRE ET PARTENAIRES DU PARC À SE DEMANDER QUELLES **ALPILLES** VOULONS-NOUS EN **2037** ?

Plusieurs réunions, rencontres, sorties sur le terrain ont permis de présenter l'état des lieux du territoire et le bilan de l'action du Parc mais aussi de consulter les acteurs et les habitants sur leur vision de la vie dans les Alpilles dans le futur.

Ces échanges ont permis de poser la base de la nouvelle Charte en précisant les grands enjeux auxquels notre territoire rural dynamique allait devoir faire face (votés en comité syndical le 2 mai 2019) :

1. **Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles**
2. **Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme**
3. **Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles**
4. **Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines**

La prochaine étape va consister à préciser les objectifs et les actions que nous allons devoir collectivement mettre en œuvre pour maintenir la beauté et la qualité de vie singulière dans les Alpilles. Nous vous proposons de découvrir quelques-unes des thématiques concernées par ce travail ambitieux porté par le Parc avec les communes et la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les documents relatifs à la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles sont disponibles sur le site du Parc www.parc-alpilles.fr, rubrique *Révision de Charte*.



L'ORGANISATION DE L'ESPACE



Le Parc des Alpilles est constitué de 48 % d'espace naturel, 42,5 % de terre agricole et 9,5% de territoire artificialisé. Si depuis la création du Parc, les terres agricoles et naturelles se sont globalement maintenues, on constate une tendance à l'étalement urbain des villes et villages, notamment en périphérie.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

Conserver les équilibres caractéristiques de notre territoire rural, favorables au maintien de la biodiversité en :

- ➔ Limitant la consommation de nouveaux espaces
- ➔ Économisant et optimisant l'espace à vocation économique
- ➔ Assurant la disponibilité des terres agricoles
- ➔ Évitant l'étalement urbain

LE PATRIMOINE CULTUREL



Les Alpilles sont reconnues pour leur caractère authentique préservé, leur foisonnement artistique et le dynamisme de leur tissu associatif. L'alchimie entre identité provençale, maintien des traditions et ouverture sur le monde y est exemplaire. Le renforcement de cet éclectisme culturel est une volonté forte du Parc.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Favoriser l'appropriation des identités culturelles
- ➔ Faire de la culture et du patrimoine culturel un vecteur d'appropriation du territoire et des enjeux d'avenir
- ➔ Préserver, aménager les sites patrimoniaux
- ➔ Assurer un accueil de qualité dans les sites et monuments
- ➔ Étaler l'accès au patrimoine sur l'ensemble de l'année

LA BIODIVERSITÉ



Les Alpilles, riches par la diversité de leurs milieux, concentrent un très grand nombre d'espèces animales et végétales dont certaines protégées à l'échelle européenne. La préservation de l'environnement est le fil rouge de toutes les actions menées par le Parc. Cependant, les Alpilles ne sont pas épargnées par le déclin mondial de la biodiversité et certaines espèces sont en péril du fait de l'artificialisation des sols, des modes de cultures ou encore de la sur-fréquentation des sites naturels.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Préserver les zones à enjeux de biodiversité et assurer une continuité entre elles
- ➔ Améliorer les connaissances sur les espèces et poursuivre/engager les programmes de suivi et de conservation
- ➔ Encourager l'agriculture extensive et les pratiques agroécologiques favorables à la biodiversité

LES PAYSAGES



Atout majeur de notre territoire, le paysage en mosaïque des Alpilles n'est pas le fruit du hasard mais l'héritage de plusieurs siècles d'activité humaine. Reliefs, piémonts et plaines, garrigues et bois, villages provençaux, canaux d'irrigation, linéaires de haies, terres agricoles hétéroclites, chaque composante de ce paysage a son importance. Si l'équilibre de ce paysage est aujourd'hui maintenu, il reste néanmoins menacé face au mitage urbain ou à la standardisation de notre environnement.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Affirmer l'identité du Parc des Alpilles
- ➔ Accompagner les projets urbains
- ➔ Apporter une attention particulière au traitement des entrées de villes et des zones d'activités

LA FORÊT



La forêt couvre près de la moitié du territoire du Parc. C'est un patrimoine naturel, paysager, agricole et économiquement riche et menacé, en particulier par le risque incendie que le Parc a contribué à limiter depuis 2007. Depuis, ces espaces se sont maintenus et leur exploitation tend progressivement vers des modes de gestion durables, favorables aux écosystèmes et économiquement intéressants pour le territoire.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Conforter le rôle du Parc en tant que coordinateur et animateur de la politique forestière
- ➔ Préserver les espaces forestiers indispensables aux patrimoines paysager et écologique des Alpilles
- ➔ Faire du bois un atout économique en développant les filières d'œuvre et d'énergie
- ➔ Poursuivre et renforcer l'action du Parc en matière de défense de la forêt contre les incendies

L'EAU



L'eau est une ressource stratégique majeure des Alpilles. L'ingéniosité des hommes au fil des siècles a permis de déployer sur le territoire un réseau d'approvisionnement efficace avec une eau de bonne qualité et en quantité suffisante. Avec l'augmentation des besoins, tant pour la consommation humaine, que pour l'agriculture soumise au réchauffement climatique, nous devons nous préoccuper de l'avenir en améliorant nos connaissances et en diversifiant nos moyens d'approvisionnement.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Sécuriser l'alimentation en eau potable par une connaissance approfondie du réseau karstique
- ➔ Conforter les pratiques culturelles actuelles et protéger les terres agricoles irriguées
- ➔ Mieux connaître le risque inondation
- ➔ Entretien du réseau hydraulique : canaux, gaudres, etc.
- ➔ Sensibiliser pour une utilisation économe de la ressource
- ➔ Organiser et gérer l'approvisionnement à l'échelle du Parc

LA PLACE DE L'HOMME



Le caractère dynamique de notre territoire s'exprime dans sa démographie dont la croissance est 2 fois supérieure à celle du département même si elle tend à ralentir. Le Parc des Alpilles attire et la population augmente du fait d'un solde migratoire élevé. Ce phénomène ne doit pas occulter l'autre grande tendance de ces dernières décennies : la population du Parc vieillit et les habitants des Alpilles font de moins en moins d'enfants. Les jeunes ont du mal à s'installer et les écarts entre les niveaux de vie se creusent.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Faciliter l'installation des jeunes ménages
- ➔ Freiner la baisse de la croissance de la population
- ➔ Soutenir les populations les plus fragiles
- ➔ Aménager le territoire en prenant en compte ces constats

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES



Les Alpilles sont entourées de pôles urbains de dimension régionale. Le Parc est bien doté en équipements et la proximité de grandes villes met la plupart des infrastructures utiles à moins de 30 minutes de voiture. Les décideurs doivent néanmoins rester vigilants à l'évolution des services qui doivent rester attractifs pour les jeunes ménages et diversifiés pour un territoire rural dynamique.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Encourager l'installation de services de proximité sur le territoire (commerces, santé, etc.)
- ➔ Harmoniser l'offre sur l'ensemble des communes
- ➔ Assurer l'adéquation entre équipements, services et population
- ➔ Pérenniser les services en centre-ville
- ➔ Conforter la complémentarité d'offre de services et équipements avec les territoires voisins

LE TOURISME



Avec plus de 600 000 touristes par an, les Alpilles sont une destination majeure pour leurs paysages époustouflants, leurs villages pittoresques et leur culture provençale. Depuis 2007, le Parc des Alpilles a travaillé au développement d'un tourisme durable, de nature, respectueux de l'environnement et bénéfique pour l'image du territoire (agritourisme, cyclotourisme, tourisme ornithologique, etc.). La structuration de ce secteur économique capital pour les Alpilles reste une priorité.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Promouvoir le Parc des Alpilles comme une destination en tant que telle à partir d'une offre définie et maîtrisée
- ➔ Maîtriser l'impact du tourisme sur notre territoire
- ➔ Rééquilibrer et diversifier l'offre de tourisme sur l'ensemble du territoire et des saisons
- ➔ Développer les activités de pleine nature dans le respect de l'environnement
- ➔ Poursuivre le développement d'une offre de qualité représentative de l'identité des Alpilles

L'EMPLOI



La grande majorité de la population active du territoire travaille et le taux de chômage est moins important dans les Alpilles que chez nos voisins. Paradoxalement, environ 2/3 des actifs ont un emploi en dehors du Parc. La très forte mobilité des travailleurs témoigne de la disparité entre les offres de travail et les profils des habitants ainsi que des problématiques de transport que cela engendre.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Soutenir le dynamisme économique du territoire
- ➔ Organiser le réseau des zones d'activités à l'échelle du territoire
- ➔ Accompagner le développement économique pour conserver l'identité rurale du territoire
- ➔ Équilibrer l'offre et la demande de travail
- ➔ Appuyer la création d'emplois dans les savoir-faire traditionnels

L'HABITAT



Le Parc des Alpilles est un petit territoire très attractif qui a un rythme de création de logements 2 fois supérieur aux moyennes départementale et régionale. La maison individuelle est reine ce qui n'est pas sans poser des problèmes liés à l'étalement urbain ou à la standardisation des constructions. Autre constat, pour assurer le dynamisme durable du territoire, il faut pouvoir accueillir les jeunes et limiter la vacance des logements.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Préserver la qualité de vie dans les Alpilles
- ➔ Valoriser le parc de logements vacants
- ➔ Maîtriser l'impact du tourisme dans le parc de logements
- ➔ Diversifier l'offre de logements tout en préservant les espaces naturels et l'harmonie du bâti local
- ➔ Stopper la dissémination des zones résidentielles
- ➔ Assurer l'équilibre entre attractivité et préservation de l'authenticité du territoire

L'AGRICULTURE



L'agriculture des Alpilles est performante et diversifiée. Cette activité majeure du territoire continue de façonner nos paysages et de faire vivre l'économie locale. Si le secteur s'est globalement maintenu depuis la création du Parc, plus que jamais, l'agriculture est face à des défis majeurs : évolution vers des pratiques de cultures alternatives, gestion de l'eau, adaptation au changement climatique, vieillissement des exploitants, disponibilité du foncier, etc.

DES PISTES D'ACTIONS POUR DEMAIN

- ➔ Consolider le dynamisme, la qualité et la diversité de l'agriculture du territoire
- ➔ Conserver les terres agricoles, favoriser l'installation des jeunes exploitants
- ➔ Accompagner la valorisation des produits
- ➔ Inciter le développement des pratiques agricoles alternatives
- ➔ Assurer le lien entre agriculture et alimentation